

Baisse des températures pour tout le monde et début de patageoire pour les récoltes de betteraves dans les secteurs les plus arrosés. Pendant ce temps les colzas ralentissent, mais les plus avancés sont très beaux. Il faut fortement relativiser le risque élongation et ses conséquences en cas de gel du collet surtout sur les densités bien maîtrisées.

COLZA

Peu de parasitisme

Les colzas les plus avancés à 5-6 feuilles ne craignent plus grand-chose cet automne. Surveiller les altises jusqu'au stade 3 feuilles, les limaces jusqu'au stade 4 feuilles et les tenthrèdes jusqu'au stade 6 feuilles. C'est finalement ce dernier ravageur plutôt secondaire qui peut parfois justifier une intervention (ex [Cythrine L](#) 0,25 L/ha) si plus de 25 à 30% du feuillage est consommé. Les pucerons sont peu présents et régulièrement parasités par les micro-hyménoptères entre autres dans les parcelles avec un historique sans insecticide.

Lutte contre les campagnols

S'il n'y a pas de petits colzas à proximité, on va pouvoir commencer à s'occuper des repousses de colza. Dans les parcelles où les tiges de colza sont restées en place, il faut absolument les détruire car elles rendent complètement impossible le travail efficace des rapaces sur les rongeurs.

Dans les parcelles ou les zones colonisées par les campagnols on observe qu'ils sont encore en pleine activité. Dans ce cas, et si l'humidité du sol le permet, intervenir avec un outil lourd pour travailler le sol à 10 cm et détruire les galeries superficielles. En semant la panique parmi les survivants on facilite le travail des rapaces s'ils sont présents sur votre territoire. L'installation de perchoirs peut sembler gadget, mais c'est relativement efficace pour nettoyer un rond infesté s'il y a des rapaces, y compris nocturnes, pour s'y poser. Rappelons que la lutte chimique n'est autorisée que sur des infestations pas trop importantes et appliquée par un intervenant agréé. La mise en œuvre de la lutte doit être confiée à un organisme à vocation sanitaire (O.V.S.) reconnu dans la région à savoir la FREDON pour la Picardie.

Certains appareils asphyxiants ou détonants permettent également de réduire les populations nid par nid avec de la patience.

BLE :

Faible risque mouche grise

Le réseau de surveillance vient de publier les résultats de piégeage de mouches grises adultes indicateur d'activité qui détermine un risque potentiel de ponte en été et donc d'attaques en sortie d'hiver. Pour la 3ème année consécutive, le risque est faible. Pour l'Oise, aucune protection particulière contre ce ravageur n'est recommandée cette année sur la semence.

Protection carie à minima

Compte tenu du bon état sanitaire des grains, une protection anticarie de base est donc suffisante cette année, mais nécessaire. Les solutions à base de triazole sont à réserver aux situations contaminées. La solution [Celest Net \(0,2L/q\)](#) présente un meilleurs compromis qualité / prix,

très efficace sur carie et fonte de semis. **Vitavax 200 FF (0,3L/q)** est à peine inférieur et apporte un effet répulsif corbeaux. Pour avoir un IFT à 0 (contrats MAE), la protection minimale est **Copseed (0,1L/q)** à base de sulfate de cuivre tribasique. A réserver à ces situations sous contrat car l'efficacité est tout de même modérée. Cerall est un produit vivant compliqué à mettre en œuvre, et le vinaigre n'est pas assez efficace à 1L/q mais phytotoxique à 1,5L/q.

La protection carie sera complétée par une protection pucerons sur les semis d'avant le 10 octobre, bien que non optimums sur le plan agronomique et économique malgré l'économie de semence. Attention en traitement à la ferme : **les insecticides (ex Gaucho 350 sur pucerons/cicadelles) ne contiennent pas de fongicide**. Il faut ajouter une solution fongicide conseillée ci-dessus.

Conseil collectif rédigé pour le département de l'Oise mardi 20 septembre 2017 (BSV G.C. N°31), par F.Dumoulin, conseiller grandes cultures à la Chambre d'agriculture de l'Oise.

Message rédigé à partir d'observations ponctuelles sur des parcelles de référence (parcelles fixes ou flottantes du réseau d'épidémiosurveillance du territoire, BSV, groupe DEPHY, plate forme régionale d'expérimentation) et locales, par les conseillers et techniciens de la Chambre d'Agriculture de l'Oise : C. Adam, C. Chatain, J.Dacquin, F. Dumoulin, H. Hémercyck, B. Schmitt, F.Vignerou, A. Warin, S.Wieruszki, V. Yver. Les messages sont adaptés au contexte global du département de l'Oise, sans pouvoir prendre en compte toutes les spécificités locales ou parcellaires, ni les objectifs de l'agriculteur. Les produits phytosanitaires ne sont cités qu'à titre d'illustration, indépendamment de tout intérêt particulier et commercial. Chaque produit cité pointe un lien vers le site [e-phv](http://e-phv.maapar.fr) du MAAPAR, donnant accès à aux données réglementaires (n° d'AMM, matières actives, dosages, usages, DAR, ZNT, nombre d'applications maximales, bonnes pratiques,...).

L'utilisation des produits phytosanitaires et la décision d'intervenir restent sous l'entière responsabilité des exploitants et opérateurs en exploitation agricole.

Lire l'étiquette du produit commercial avant son utilisation.

La Chambre d'Agriculture de l'Oise est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture sous le n° IF 01762 pour son activité « conseil indépendant à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques », dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.